



Wallonie

THIMISTER-CLERMONT

www.thimister-clermont.be

Administration communale
Centre 2 - 4890 THIMISTER-CLERMONT

☎ (087) 44.65.16 Fax (087) 44.55.77

Belfius : BE27 091-0004506-73



Cavalier Fonck

URBANISME**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le demandeur est Monsieur Joseph ERNST demeurant à 4890 THIMISTER-CLERMONT, Bruyère 23.

Le terrain concerné est situé à THIMISTER-CLERMONT 4890, Bruyère 23, cadastré 2ème division section A n°153d

Le projet consiste en la construction d'un carport en extension d'un hall existant et présente les caractéristiques suivantes :
dégrogation au plan de secteur (projet non agricole en zone agricole)

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER

- les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, ainsi que les mardi et jeudi matin de 8h30 à 12h30 ;
- un jour ouvrable de 16h30 jusqu'à 20 heures ;
- un samedi matin

Pour les consultations jusqu'à 20 heures ou le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service de l'Urbanisme (087/44 65 16, urbanisme@thimister-clermont.be).

L'enquête publique est ouverte le 16/05/2018 et clôturée le 30/05/2018

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER
- par télécopie au numéro : 087/44 55 77
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@thimister-clermont.be
- remises au service de l'Urbanisme dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique mentionnera la référence du dossier D.IV.4-2018/029

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service de l'Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER, le 5/29/2018, de 11h à 12h

Les personnes chargées de donner des explications sur les projets sont les employés du service de l'Urbanisme dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO